



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

avocats

Question écrite n° 65342

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à propos des éventuelles déviations qui pourraient naître de la mise en oeuvre de l'article 434-7-2 nouveau du code pénal issu de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004. En effet, l'application de ce texte a récemment abouti à la mise en examen et à l'incarcération d'une avocate toulousaine, ce qui a suscité un vif émoi au sein de la profession. Celle-ci s'inquiète à juste titre de l'interprétation trop large qui pourrait être faite de ce texte et qui conduirait à des mises en examen arbitraires. En conséquence, dans un souci de préservation de la sérénité et de la sécurité juridiques, éléments nécessaires à l'exercice de la profession d'avocat, et afin préserver les droits à une défense libre et indépendante, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend réformer l'article 434-7-2 du code pénal.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65342

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4948